

Extrait du site UGTG.org

url :Ã <http://ugtg.org/spip.php?article1283>

Rabotage social Ã la CCI de Pointe Ã Pitre

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 15 octobre 2010

Mis Ã jour le : vendredi 15 octobre 2010

UGTG.org

La Direction de la C.C.I de Pointe Ã Pitre, pousse les 191 employÃ©s de lâEuros" aÃ©roport vers Ã« la vallÃ©e du dÃ©s espoir Ã » en attendant les Ã« phases du deuil Ã » comme Ã France TELECOM (voir envoyer spÃ©cial du 30 septembre 2010).

NOU KA DI YO AWA !!!

La dÃ©cision de la CCI dâEuros" organiser des Ã©lections pour la mise en place dâEuros" une DUP constitue un vÃ©ritable ATTENTAT SOCIAL pour les 191 agents de droit public.

Pourquoi les syndicats ont-ils signÃ© ce protocole prÃ©Ã©lectoral ?

Tout dâEuros"abord, en prÃ©textant lâEuros" obligation de mettre en place ces Ã©lections, occultant tous justificatifs.

CâEuros"est donc sous la bonne foi que les syndicats ont signÃ© ce Protocole, car il est du ressort de la CCI de mettre en place des Ã©lections IÃ©gales conforme au statut, cela peut Ãªtre qualifiÃ© de dol.

AprÃ©s de nombreuses relances sur le bien fondÃ© de la raison dâEuros"Ãªtre du CE, les seuls documents que la CCI nâEuros" a Ã©tÃ© en mesure de transmettre nâEuros"ont pu dÃ©montrer la IÃ©galitÃ© du CE.

Ils se sont simplement appuyÃ©s sur une rÃ©ponse du ministre **Christine LAGARDE en date du 29 juillet 2010 au dÃ©putÃ© Gilles COCQUEMPOT**, qui confirmait juste les nouvelles dispositions du nouveau code du travail qui intÃ©gre les Ã©tablissements publics Ã caractÃ©re administratifs lorsquâEuros"ils emploient du personnel dans les Ã« conditions de droit privÃ©s Ã »

CECI NE CONCERNE EN AUCUN CAS LA CCI DE POINTE A PITRE. NOUS SOMMES ELIGIBLES ET ELECTEURS A LA CPL (Commission Paritaire Locale). Art 10 et Annexe Ã lâEuros" article 10 du statut.

AUCUNE CPN NâEuros" A PRIS DE TELLE DISPOSITION CONCERNANT LA SITUATION DES SALAIRES DâEuros" AEROPORT.

Mars 2010 : Ã« La CPN constate lâEuros"absence prolongÃ©e de rÃ©ponse des services du MinistÃ©re du travail sur les solutions susceptibles dâEuros"Ãªtre proposÃ©es aux chambres pour faciliter la gestion des situations trÃ©s hÃ©tÃ©rogÃ©nes de cette catÃ©gorie de salariÃ©s, particuliÃ©rement en matiÃ©re dâEuros"Instructions reprÃ©sentatives du personnel (IRP) Ã »

Ã« La possibilitÃ© dâEuros"utiliser le vecteur IÃ©gislatif que constitue le projet de loi portant rÃ©forme du rÃ©seau consulaire va, en consÃ©quence, Ãªtre Ã©tudiÃ©e par les partenaires sociaux. Il a, toutefois, Ã©tÃ© rÃ©affirmÃ© la nÃ©cessitÃ© pour les aÃ©roports de se conformer aux rÃ©gles du Code du travail en matiÃ©re dâEuros"IRP Ã »

CPN extraordinaire du 8 Juillet 2010 : Ã« pour tenir compte des nouvelles rÃ©gles de reprÃ©sentativitÃ© syndicale (loi du 20 aout 2008) et actualiser la composition de lâEuros"instance paritaire nationale, la CPN dÃ©cide, Ã lâEuros"unanimitÃ©, la nÃ©gociation, dÃ©s Septembre, dâEuros"un protocole dâEuros"accord prÃ©Ã©lectoral unique au niveau national pour lâEuros"ensemble des compagnies consulaires et lâEuros"organisation, Ã une mÃªme date pour tout le rÃ©seau, des Ã©lections des reprÃ©sentants du personnel au sein des Commissions

paritaires Locales de l'ACFCI, des CRCI, des CCI et des groupements inter consulaires! À », **YO
PAKA PALÃO DE D.U.P**

ET POUR COURONNER LE TOUT :

La Loi du 23 Juillet 2010 relative aux réseaux consulaires sur la forme des CCI confirme l'article 6 dans les trois derniers alinéas, que la représentativité est déterminée À partir des résultats obtenus aux élections À la commission paritaire de l'établissement (CPL).

[ULTEA-UGTG](#)

Lapwent le 14 octobre 2010